

Exportation hors hydrocarbures : Comment dépasser les professions de foi ?

Ecrit par : Par Amar Naït Messaoud, 13.01.2016 18:46
Source : impact24 info le fil d'actualité



B. Belaïb a annoncé que le ministère du Commerce est en train de procéder à une évaluation de l'ensemble des accords signés avec les différents partenaires «pour apporter les ajustements qu'il faut».

Une cellule de suivi et de prise en charge des doléances des exportateurs, présidée par le premier responsable de ce département ministériel, Bakhti Belaïb, a été installée ce mercredi au niveau du ministère du Commerce. «Je table beaucoup sur cet instrument pour aider les exportateurs en activité et susciter la passion d'exporter chez d'autres opérateurs qui ne croient pas tellement à l'avenir des exportations dans notre pays», a souligné, mardi 12 janvier, le ministre, au cours d'une rencontre avec des exportateurs. Cette cellule est appelée à se réunir une fois par semaine, et s'assignera comme objectif, selon les propos du ministre, «*de compenser une série de manquements pour faire face aux difficultés auxquelles sont confrontés les exportateurs*». Le président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexal), Ali Bey Nasri, a salué la création d'une telle structure, estimant qu'elle est «*un mécanisme d'urgence pour régler les problèmes des exportateurs*». Dans la logique commerciale de l'import-export qui a prévalu jusqu'ici, il n'est pas aisé de mobiliser des opérateurs algériens pour l'objectif d'exportation. Jusqu'en 2014, l'Algérie s'est contentée des exportations d'hydrocarbures, lesquelles représentent plus de 97% des recettes extérieures du pays. Cependant, avec la chute continue des cours du pétrole- ils ont atteint moins de 32 dollars dans la journée du mardi 12 janvier-, l'Algérie est sommée de chercher dans ses ressources internes, autres que celles de l'énergie fossile, des matières et des produits à exporter afin de diversifier la source des recettes et ne pas «*mettre tous ses œufs dans le même panier*». Sauf que, dans de pareilles projections, il ne suffit pas de simples prestidigitations pour créer le statut d'exportateur. Un lourd héritage de rente pétrolière a quasiment neutralisé l'entreprise algérienne. Il lui a enlevé les capacités managériales et les compétences techniques. Pour le ministre du Commerce, l'Algérie n'a pourtant pas d'autres alternatives que l'exportation pour «*mettre fin à sa forte dépendance à la rente pétrolière*». Il déplore que la promotion des exportations hors hydrocarbures «*n'ait pas été considérée (avant la dégringolade des prix du pétrole), comme une priorité*». 40.000 importateurs ont été comptabilisés jusqu'au début de l'année 2015, contre quelques «*oiseaux rares*» qui se sont aventurés, dans un climat d'adversité, dans l'exportation de quelques produits hors hydrocarbures! Climat d'adversité dans les banques, l'administration, les impôts, etc. Rapatrier son argent en devises et en user dans des opérations à l'étranger relèvent d'une action «*miraculeuse*». Il serait sans doute trop commode de s'en prendre aux opérateurs algériens en les accusant de «*frilosité*» dans le domaine de l'exportation. C'est que les pouvoirs publics n'avaient jamais tracé une politique claire dans ce domaine. Même les consulats et les ambassades algériens à l'étranger n'ont pas joué leur rôle de trait d'union entre les exportateurs algériens et les marchés des pays d'Europe ou des autres continents. Aujourd'hui, l'Algérie se sent dans l'obligation de faire évoluer rapidement son commerce extérieur, d'abord, en s'employant à réduire la facture d'importation, ensuite, en développant une véritable stratégie d'exportation. Cette dernière est censée prendre en compte la maîtrise des coûts, le rehaussement de la qualité aux standards internationaux, la valorisation des produits locaux, le progrès dans le design, le conditionnement, etc. Afin de diversifier les exportations, hors de la sphère de l'énergie fossile, le ministre a fait savoir que le gouvernement souhaiterait la création de zones de libre-échange avec les pays africains limitrophes «*où notre potentiel de production a de réelles chances d'être promu*». Faisant allusion à l'Accord d'association avec l'Union européenne, entré en vigueur en septembre 2005 et devant se transformer, en 2020, en zone de libre-échange, le ministre du Commerce fait observer que «*nous avons signé des accords de libre-échange souvent avec des espaces où notre production a moins de chance d'être promue et on avait oublié de signer de tels accords avec des pays dont les marchés donnent plus d'opportunité à la promotion de notre production nationale*». Pour cette raison, B. Belaïb a annoncé que le ministère du Commerce est en train de procéder à une évaluation de l'ensemble des accords signés avec les différents partenaires «*pour apporter les ajustements qu'il faut*».